

Conseil communal

Echandens

Procès-verbal de la séance du 1^{er} mars 2010**Ordre du jour :**

1. Procès-verbal du 7 décembre 2009 ;
2. Octroi d'un droit distinct et permanent de superficie (DDP) en faveur de Fanda SA à Mies (Préavis No 01/2010) ;
3. Communications municipales ;
4. Communications du Bureau ;
5. Divers et propositions individuelles.

M. Philippe Diserens, président, ouvre la séance à 20 h. précises en saluant les conseillères et conseillers, les membres de la municipalité, Mme Irène Caron étant excusée, la presse et le public. Il constate que l'assemblée a été régulièrement convoquée conformément à l'art. 48 du règlement du conseil communal et peut donc valablement délibérer.

L'appel fait ressortir la présence de 45 membres du conseil. Se sont excusés : Mmes Adelheid Addor, Monique Arzenton, Sylvie Divorne, Nicole Foucqueteau, Margrit Neri et MM. Edy Bridy, Jürgpeter Buser, Daniel Dietrich, Jean Martin, Jean-François Martin, Olivier Métry, Jean-Pierre Nerny, Pierre-Louis Pasche et Jean-Bernard Racine. Non excusée : Mme Janine Loup.

MM. François Vogel et Olivier Peissard fonctionnent comme scrutateurs.

1. Procès-verbal du 7 décembre 2009

Aucune remarque n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

2. Octroi d'un droit distinct et permanent de superficie (DDP) en faveur de Fanda SA à Mies (Préavis No 01/2010)

M. Guy Richard n'a rien à ajouter au préavis si ce n'est que le projet avance et qu'il pourrait y avoir une légère différence dans la disposition des locaux et que le bénéficiaire du droit qui fait l'objet de ce préavis aimerait inaugurer ces installations cet automne déjà.

M. Jacques Perrinjaquet, membre de la Commission des Finances, n'a rien à ajouter au rapport établi par M. Daniel Dietrich, président.

M. Philippe Diserens, président, ouvre la discussion.

Mme Monique Brandt demande si une piste de quad est prévue autour du bâtiment comme il en existe une au complexe similaire de Payerne. M. Richard lui répond qu'il n'a jamais été question d'une piste de quad à l'extérieur.

Mme Katharina Zürn demande si la terrasse est bien orientée côté route d'Ecublens, ce qui lui est confirmé.

M. Ramiro Rodriguez s'inquiète sur les horaires d'ouverture de ce complexe et si ces heures sont définitives. M. Guy Richard précise que si ces horaires devaient être modifiés, ce serait dans les compétences municipales.

M. Dominique Tavel aimerait savoir, en cas de faillite de la société Fanda SA ce qui se passerait. M. Philip Panchaud explique que c'est la procédure habituelle d'une faillite qui serait appliquée. En résumé, le bâtiment entrerait dans la masse en faillite et serait mis aux enchères et si la commune n'avait pas encaissé tous les loyers, elle entrerait comme tous les autres créanciers dans la masse en faillite. M. Jacques Perrinjaquet ajoute que si cela devait se trouver et que la commune devait reprendre le bâtiment, cela ne nuirait pas forcément aux finances de la commune, comme précisé dans le rapport de la commission des finances.

Mme Azucena Crolla demande si la vitesse dans cette zone sera modifiée. M. Guy Richard répond qu'une société sera certainement mandatée pour étudier ce problème mais que pour l'instant il n'a pas de certitudes.

La parole n'étant plus demandée, M. Philippe Diserens donne lecture des conclusions et l'on passe au vote à main levée.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal No 1/2010,
- vu le rapport de la Commission d'achat et vente d'immeubles chargée d'étudier cet objet,
- vu le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A LA MAJORITE

(1 abstention)

- d'octroyer un droit de superficie à Fanda SA, d'une surface de 7'468 m² grevant la parcelle No 1111,
- d'autoriser la Municipalité à signer les actes authentiques nécessaires sous réserve des autorisations légales.

3. Communications municipales

Mme Irène Caron (lue par M. Panchaud)

SDF dans les bois d'Echandens

Certains l'auront appris par la presse, d'autres en ont entendu parler : un SDF s'est installé sur une parcelle boisée, au lieu-dit Bois Chuet.

Nous en avons été informés mi-décembre par la gendarmerie. Ne pouvant intervenir sur une parcelle privée, nous avons écrit au propriétaire le 21 décembre 2009, lui rappelant ses obligations par rapport à l'art. 27 de la Loi sur les campings et caravanings résidentiels.

Notre Municipale du Social, Mme Caron, s'est rendue régulièrement sur place dès la parution du premier article de 24Heures, afin d'évaluer la situation et de proposer des solutions à M. Alain Schick. Ce dernier vivait dans sa voiture et le campement qu'il avait construit au fil des mois autour de celle-ci, en compagnie des six chiens qu'il lui restait à ce moment-là.

Nous avons également contacté notre Préfet, M. Georges Zünd, avec qui nous avons reçu M. Schick. Compte tenu de la météo, le but de cet entretien était d'essayer de convaincre ce dernier d'accepter la proposition qui lui avait été faite, à savoir de le loger, ou tout au moins à passer les nuits dans notre abri PC aux Utins jusqu'à ce qu'il trouve une solution durable. M. Schick ne voulant pas se séparer, même temporairement, de ses chiens, il a refusé notre offre, nous assurant qu'il ne craignait pas le froid. Malgré la précarité de son campement, il était parfaitement équipé et organisé pour y demeurer encore de longs mois...

Dans le même temps, nous avons pris des contacts avec les différents services sociaux, notamment avec le CSC, Centre Social Cantonal à Lausanne, qui s'occupe des SDF. La Municipalité a en outre répondu aux nombreux téléphones, mails et courriers de personnes manifestant leur inquiétude ou leur mécontentement, a examiné et transmis les propositions d'aide reçues.

Nous avons laissé à M. Schick le temps d'examiner les offres qui lui avaient été faites. Il a finalement opté pour un appartement dans un rural à Blessens, près d'Oron, où il a emménagé le 1^{er} février après avoir signé un bail.

Si tout est bien qui finit bien, il faut néanmoins relever la manière déplorable dont le sujet a été traité par la presse, le manque d'éthique et d'objectivité de certains journalistes dans ce dossier. On a voulu faire passer ce SDF pour la victime d'une subite série de coups du sort, alors que c'est un marginal de longue date. Personnage affable et d'un abord sympathique, il s'agit tout de même d'un cas social auquel il faudrait un cadre socio-éducatif important s'il souhaitait se réinsérer dans la société. Ce que les journalistes se sont bien gardés de dire, alors qu'ils connaissaient et suivaient cette personne depuis août 2009. On se demande d'ailleurs bien pourquoi ils ne se sont pas manifestés à ce moment-là...?

M. Philip Panchaud

Population d'Echandens

La population de notre Commune est arrêtée au 31 décembre 2009, selon le SCRIS (Service Cantonal de Recherche et d'Information Statistiques), à 2'137 habitants (2058 en 2007 et 2'068 au 31 décembre 2008). Pour mémoire, c'est ce chiffre qui est utilisé dans de nombreux calculs de répartition.

Statistiques CGN et CFF pour 2009

Nous avons le plaisir de constater que l'utilisation des billets CFF et des abonnements CGN a augmenté en 2009.

Pour les CFF, nous sommes passés d'une utilisation annuelle des billets de 84.24% en 2008 à 84.75% en 2009, soit de 925 billets vendus en 2008 à 928 en 2009, sur un total possible de 1'095 billets.

Ces « billets communes » jouissent d'un succès toujours grandissant. A tel point que les CFF réfléchissent à la manière de combler le manque à gagner qu'ils pensent avoir : les mesures entendues vont de l'augmentation de prix à des restrictions de plages horaires de validité. A suivre...

En ce qui concerne la CGN nos concitoyens ont utilisé 227 fois les abonnements mis en vente par la commune (197 en 2008) sur un total de 730 jours. S'il est vrai que l'on prend le train en toute saison, l'engouement pour la navigation lacustre se limite généralement aux beaux jours.

AdCV

Un poste étant devenu vacant au Comité de l'AdCV, j'ai le plaisir de porter à votre connaissance que j'ai accepté de rejoindre ce dernier. Ma candidature doit encore être ratifiée par l'assemblée générale.

TPM

Suite aux vives réactions suscitées par la modification du tracé et des cadences des lignes 701 et 703 en ville de Morges, les communes TPM ont décidé de compléter l'offre par des bus navettes. Les TPM ne reviendront pas en arrière sur la prestation initiale, telle que demandée par les pétitionnaires.

Bus Pyjama

En raison de leur bonne fréquentation, le test de 2 ans sur la desserte des communes jusqu'à Moudon est désormais pérennisée, ainsi que l'extension du service Pyjama jusqu'à Echandens.

Sortie autoroute

De concert avec l'OFROU (Office Fédéral des Routes) le Canton a présenté le 28 janvier dernier l'état d'avancement des projets autoroutiers dans l'Ouest lausannois. Il a notamment été évoqué le projet général du tronçon Ecublens-Villars-Ste-Croix avec la nouvelle jonction d'Ecublens, à la hauteur de la Venoge dont le coût est actuellement estimé à quelque 80 millions de francs. La Municipalité sera particulièrement attentive au suivi du développement de ce dossier.

Service dentaire scolaire

Monsieur B. Meillaud assure les contrôles dentaires scolaires jusqu'à la fin de l'année scolaire 2010-2011

M. Y. Belotti assure les traitements des patients dès janvier 2010. Il est prévu que M. Belotti assure l'entier du service dentaire scolaire dès la rentrée d'août 2011.

Naturalisation

A acquis la nationalité suisse et la bourgeoisie d'Echandens :

Selon la procédure de Naturalisation facilitée (art. 25 LDCV) des étrangers nés en Suisse :

- M. Adriano Pasquale De Pierro, né le 11.01.1991 à Morges.

4. Communications du Bureau

Comme l'année dernière, il est annoncé le Tir de l'Amitié. Chaque intéressé peut s'adresser à Katharina Zürn pour la formation d'une ou plusieurs équipes.

La séance du Conseil communal du 26 avril est annulée.

La course du Conseil est prévue le samedi 19 juin 2010.

5. Divers et propositions individuelles

M. Philip Panchaud souhaite répondre à la commission des finances, ainsi qu'à tout le Conseil qu'il ne peut révéler le ou les noms des contribuables qui quittent ou qui arrivent dans notre commune, question qui lui avait été posée au sujet des rentrées fiscales.

M. Philip Panchaud informe le Conseil que la « route des patates » sera en travaux pendant 3 semaines. A ce sujet plusieurs questions de détail sont posées par quelques conseillers surtout au niveau de la signalisation et du trafic.

M. Philippe Gandillon soulève la question du tri du verre par couleur. Il lui est répondu que cela supprimera la taxe pour ce tri. Une benne sera aussi installée au centre du village.

M. Philippe Martin remercie la Municipalité pour la pose d'un distributeur de sachets pour déjections canines mais regrette qu'il n'y ait pas de poubelles pour jeter les cornets après usage.

M. Jean-Nicolas Muff demande si, dans le cadre de l'aide humanitaire, il est prévu de faire un don suite au séisme en Haïti. M. Panchaud lui répond qu'il en sera certainement fait un mais pas tout de suite.

Mme Monique Brandt remercie la Municipalité pour les informations qu'elle a diffusées au sujet des écoles de musique.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20h.45.

Le Président :

La Secrétaire :

Philippe Diserens

Claire-Lise Martin